

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



# COVID-19 :

## Contact-Tracing professionnel

19 Avril 2021

Depuis le 16 novembre dernier, **l'APST37** a mis en place une cellule dédiée au contact tracing en milieu professionnel **en partenariat avec l'ARS et la CPAM.**

Face à l'épidémie grandissante, nous insistons sur cet **accompagnement spécifique\*** visant à détecter au plus tôt les départs de contamination et éviter toute propagation qui serait préjudiciable à l'activité de votre entreprise.

*\* compris dans vos cotisations*



## Objectif du contact-tracing

Identifier au plus vite les cas contacts qui risquent d'avoir été contaminés par un malade du Covid. Ceci pour les isoler le plus rapidement possible et arrêter les chaînes de transmission du virus.

**La CPAM et l'ARS** réalisent le tracing dans la sphère privée, dans certains types d'établissements (EHPAD...) et dans certaines circonstances (gros clusters, ...).

**La CPAM et l'ARS** peuvent difficilement intervenir pour identifier les contacts en entreprise d'où la mobilisation des Services de Santé au Travail.

**Pensez à nous déclarer les cas positifs dans votre entreprise :**

**Nouveau numéro : 02.47.96.08.67**

**Mail : [covidtracingpro@apst37.fr](mailto:covidtracingpro@apst37.fr)**

## Qu'est-ce qu'un cas contact à risque ?



**En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact :**

- Partage du même lieu de vie ;
- Contact direct, en face à face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, contact physique) ;
- Actes d'hygiène ou de soins prodigués ou reçus ;
- Partage d'un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule de transport, ...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h ;
- Etre resté en face à face durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

**Sont considérés comme des mesures de protection efficaces :**

- Séparation physique isolant la personne-contact du cas confirmé en créant deux

espaces indépendants (vitre, Hygiaphone®)

;

- Masque chirurgical ou FFP2 ou grand public en tissu fabriqué selon la norme AFNOR SPEC S76-001 de catégorie 1 ou masque grand public en tissu réutilisable possédant une fenêtre transparente homologué par la Direction Générale de l'Armement, porté par le cas **ou** le contact.

**Ne sont pas considérés comme mesures de protection efficaces :**

- Masques grand public en tissu de catégorie 2 ;
- Masques en tissu « maison » ou de fabrication artisanale ne répondant pas aux normes AFNOR SPEC S76-001 ainsi que les visières et masques en plastique transparent portées seules ;
- Plaque de plexiglas posée sur un comptoir, rideaux en plastique transparent séparant clients et commerçants.



## **Notre accompagnement**

### **Isoler les cas contacts :**

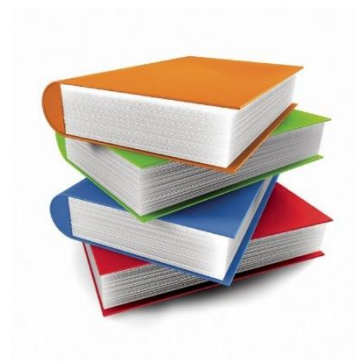
- Les identifier en appelant le cas positif et l'employeur ;
- Les appeler : comment s'isoler, conseils prévention ;
- Demander à la CPAM de fournir des arrêts de travail aux cas contacts.

## **Aide pour limiter le risque de contamination en entreprise :**

- Aide à la rédaction de l'annexe COVID dans le Document Unique d'Evaluation des Risques-DUER : Rappel des obligations de l'employeur face au risque COVID et revoir les mesures déjà mises en place ;
- Sensibilisation à l'importance du télétravail et aide pour sa mise en place ;
- Envoi de documents, affiches, ...

## **Guides et supports utiles** [\(\[www.apst37.fr\]\(http://www.apst37.fr\)\)](http://www.apst37.fr)

- [protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19](#)
- COVID-19 : [conseils et bonnes pratiques pour l'employeur](#)
- COVID-19 : [conseils et bonnes pratiques pour les salariés](#)
- [Plan d'action Covid-19 : un outil en ligne gratuit pour protéger ses salariés](#)
- [Contact Tracing : les procédures d'arrêt de travail liées à la Covid-19](#)
- [affiche Contact Tracing](#)
- [fiche personne contact](#)
- [isolement : principes généraux](#)



## Conseils et Prévention du risque COVID-19

**L'APST37 est à vos côtés, contactez-**



[covidtracingpro@apst37.fr](mailto:covidtracingpro@apst37.fr)



[covid19@apst37.fr](mailto:covid19@apst37.fr)



[DUER@apst37.fr](mailto:DUER@apst37.fr)

---

Bien sincèrement,

**APST37**

2, avenue du Professeur Alexandre Minkowski  
37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS

[covidtracingpro@apst37.fr](mailto:covidtracingpro@apst37.fr)

**02 47 37 66 76**

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)